

**COMMUNE DE HEGENHEIM**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE HEGENHEIM DE LA SEANCE DU 13 MAI 2013**

**Sous la présidence de Mme Patricia SCHILLINGER, Sénateur-Maire.**

Madame le Sénateur-Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h10.

**Présents :**

MM. Mme, Bernadette WEIDER, Jean Marc GRIENENBERGER, Bernard BOEGLIN, Christian WININGER, adjoints au maire ;

MM. Mmes, NAAS François Joseph, BAUMLIN Danielle, HERR Germain, RUNSER Samuel, NAAS Sophie, EICHLISBERGER Martine, RUF Charles, KEMPF Christine, MUNCH Joseph, GOETSCHY Claude, HEINIMANN Michel, HINDER Christian, conseillers municipaux,

**Absent excusé :**

FINCK Jacques  
LITSCHIG Gérald  
JUPPE Detlev

**Ont donné procuration pour le Conseil Municipal :**

NAAS Huguette à BOEGLIN Bernard  
VENTURA Sylvana à SCHILLINGER Patricia

**Secrétaire de séance :** M. Vincent THUET, secrétaire général de mairie

**Ordre du jour :**

1. Liste de présence
2. Approbation rapport du Conseil Municipal du 08.04.2013
3. Approbation rapport de la Commission Technique du 15.04.2013
4. Extension du Périscolaire + bâtiment associatif – Attribution de lots
5. Vente d'un terrain – Zone d'activités – Rue des Landes
6. Ecole Primaire – Demande de subvention exceptionnelle
7. C.C.3.F – Nouvelle répartition des délégués communautaires
8. Election des jurés pour établir la liste du Jury d'Assises 2014 dans le Haut-Rhin
9. EuroAirport – Avis sur l'aménagement de la Zone 4 sur le ban communal de Hésingue
10. Correspondances diverses
11. Divers

**Point 1 – Liste de présence**

Le quorum étant atteint (17 présents + 02 procurations, soit 19 votants), Mme le Sénateur-Maire propose de poursuivre le présent ordre du jour.

**Point 2 – Approbation rapport du Conseil Municipal du 08.04.2013**

Mme le Sénateur-Maire demande si ce dernier appelle des remarques :

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès verbal précité est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 19 votants.

**Point 3 – Approbation rapport de la Commission Technique du 15.04.2013**

L'adjoint GRIENENBERGER demande si ce dernier appelle des remarques :

Mme le Sénateur-Maire souligne qu'en ce qui concerne le dossier N°3245 – Page 2 du présent rapport, Monsieur PUNGILLO devra déclarer et distinguer en Mairie sa résidence principale de son domicile secondaire.

Aucune autre remarque ou observation n'étant formulée, le procès verbal précité est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**Point 4 – Extension du Périscolaire + bâtiment associatif – Attribution de lots**

Mme le Sénateur-Maire cède la parole à sa 1<sup>ère</sup> Adjointe – Mme Bernadette WEIDER pour exposer et attribuer les lots suivants :

N°	Lots	Entreprises	Marché en € HT
01	DEMOLITION	BATICHOC	9 700,00
02	GROS ŒUVRE	B.G.M.C.	155 884,35
03	CHARPENTE BOIS	TRAPP	17 883,30
04	ETANCHEITE / ZINGUERIE	J-C BANZET	19 900,68
05	COUVERTURE / ZINGUERIE	TRAPP	17 623,61
06	MENUISERIE ALUMINIUM	KLEINHENNY R.	6 931,20
07	MENUISERIE PVC	QUADRATURE	7 638,00
08	ELECTRICITE	THESS ELECTRICITE CABLAGE	35 500,00

09	CHAUFFAGE / VMC	MDTE	63 000,00
10	SANITAIRE	BEYER COLMAR SAS	17 436,11
11	CLOISONS / DOUBLAGES / FAUX PLAFONDS		
12	MENUISERIE INTERIEURE	MENUISERIE STEPHAN	15 763,24
13	SERRURERIE	ROMAN SARL	20 600,00
14	CARRELAGE / CHAPE		
15	REVETEMENT DE SOLS SOUPLES	SCHNECK	7 102,75
16	PEINTURE	ONIMUS	672,96
17	ISOLATION ET ENDUITS DE FACADES		
18	OCCULTATIONS / STORES	OFB - TIR TECHNOLOGIES	3 788,82
19	ECHAFAUDAGES	FREGONESE	3 898,35
20	TESTS D'ETANCHEITE A L'AIR	O2E	1 120,00
21	V.R.D.	TP3F	21 716,21
22	ISOLATION BARDAGE		
			426 159,58 €

Intervention du conseiller MUNCH qui s'étonne que la Commission d'Appel d'Offres dont il est membre n'ait pas été consultée pour l'ouverture des plis précités. La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire - Bernadette WEIDER rappelle qu'il s'agit d'un marché à procédure adaptée – MAPA qui ne nécessite pas obligatoirement la réunion de la C.A.O.

L'adjointe WEIDER précise que les lots non attribués lors du Conseil Municipal en date du 13.05.2013 seront relancés. Les offres reçues en Mairie seront présentées aux membres du Conseil Municipal de Hégenheim et attribuées par l'Assemblée Délibérante en date du 17.06.2013.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies

APRES en avoir débattu

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention (MUNCH) :

☛ D'APPROUVER le projet précité pour un coût de 426.159,58 € HT, soit un montant en € TTC de 509.686,85.

☛ DE SOLLICITER les différentes subventions auprès des instances administratives et officielles.

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par un emprunt bancaire, et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

**Point 5 – Vente d'un terrain – Zone d'Activités – Rue des Landes**

Mme le Sénateur-Maire informe qu'il s'agit de la vente d'un terrain communal sis Rue des Landes – Lot n°06 d'une superficie totale de 50,08 ares. Mme le Sénateur-Maire, Patricia SCHILLINGER informe d'une demande en Mairie pour s'installer dans la zone précitée. Elle présente donc le plan d'aménagement réalisé par l'architecte Daniel VERDIER de la zone Industrielle Commerciale & Artisanale. Le reste des 7 hectares restant à aménager ultérieurement. La Commune disposerait ainsi de quelques lots qu'elle pourrait vendre dans l'immédiat puisque le zonage UE du P.O.S le permet, et notamment le lot N°06.

Lot N°06	5.008 m <sup>2</sup>
----------	----------------------

Mme le Sénateur-Maire souligne que l'accès par la rue des Landes ne sera que provisoire, puisque l'accès définitif aux parcelles précitées se fera par l'arrière. De plus, au niveau des actes de vente, il sera mentionné aux futurs acquéreurs l'obligation de planter 03 à 04 arbres, le long de la rue des Landes afin de préserver la quiétude des habitants de cette rue.

**Elle donne lecture de la demande reçue en Mairie :**

Demandeur	Lot souhaité
Mme ZIDI Esmâ 38, rue du Général de Gaulle 68220 HESINGUE	06

Elle rappelle la délibération en date du 13 novembre 2006 relative à la vente d'un terrain communal dans cette zone au prix de 3.800,00 € l'are. Elle propose de conserver ce prix de vente de 3.800 € l'are. Enfin, elle souligne que la délibération en date du 13 décembre 2010 avait fixé ce prix de vente de 3.800 € l'are.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

OUI les informations fournies,

APRES en avoir débattu

APRES présentation du plan de situation des lots matérialisés par l'architecte Daniel VERDIER

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention (MUNCH)

**DE VENDRE :**

Demandeur	Lot souhaité	Surface en ares	Prix de l'are en €	Total en €
Mme ZIDI Esmâ 38, rue du Général de Gaulle 68220 HESINGUE	06	50,08	3.800,00	190.304,00
<b>TOTAL</b>				<b>190.304,00</b>

**FIXE les conditions particulières de vente suivantes :**

☛ Il est imposé à l'acquéreur un délai de deux ans à partir de la signature de l'acte de vente, pour la construction massive d'un bâtiment à usage industriel, commercial ou artisanal qui devra être érigé, délai à l'expiration duquel le contrat deviendrait caduc si cette clause n'était pas respectée.

☛ L'acte notarié contiendra la clause de l'action résolutoire au profit de la commune qui redeviendrait propriétaire. L'acquéreur, pour le cas où il abandonnerait son projet de construire, ne pourra en aucun cas revendre sa propriété, il s'oblige à rétrocéder le terrain à la commune au même prix qu'il l'a acquis, moyennant une moins value de 05 %, et à consentir dans l'acte notarié à intervenir l'inscription au livre foncier d'un droit de préemption grevant l'immeuble.

☛ L'acquéreur devra s'engager à fixer le siège social de l'entreprise sur le ban de Hégenheim.

DIT que tous les frais, droits et honoraires de la transaction seront à la charge de l'acquéreur,

DIT que cette zone est réservée exclusivement à une activité industrielle, artisanale ou commerciale notamment lors d'une revente du fonds de commerce

DIT que Mme le Sénateur – Maire informera l'agriculteur qui cultive actuellement les terrains précités pour l'avertir des ventes précitées. Les terrains ne seront disponibles qu'une fois la récolte ou la moisson effectuée. A défaut, l'agriculteur se verra le droit de demander une indemnité d'éviction.

S'ENGAGE à solliciter l'avis du service des Domaines,

AUTORISE Mme le Sénateur-Maire à signer les actes notariés auprès de l'étude de Maître Jean – Paul BROM à Hégenheim (68220), ainsi que tous documents qui s'y rapportent.

Mme le Sénateur-Maire interpelle le conseiller MUNCH quant à son abstention sur un projet dont les activités seront dédiées aux enfants. Ce dernier souligne qu'il ne voit pas la motivation de ce projet dans cette zone dédiée à l'Artisanat et aux commerces.

**Point 6 – Ecole Primaire – Demande de subvention exceptionnelle**

Mme le Sénateur-Maire donne lecture d'une requête de la Directrice de l'école primaire – Madame Patricia MULLER quant au 75<sup>ème</sup> anniversaire de l'évacuation des Alsaciens dans les Landes en 2014. Cette dernière propose à la place du voyage à Paris de se rendre avec 30 élèves à Morcenx et sollicite le financement du voyage en avion de Bâle/Mulhouse à Bordeaux directement. Le voyage en bus de Bordeaux à Morcenx pourrait se faire par le biais du Conseil Général des Landes.

Mme le Sénateur-Maire informe que les cérémonies officielles dans les Landes pour commémorer le 75<sup>ème</sup> anniversaire se tiendront au mois d'août 2014. C'est pourquoi, elle va se renseigner auprès de la Directrice dans ce sens. A défaut de s'y rendre au mois d'août 2014 lors des cérémonies officielles, Mme le Sénateur-Maire privilégiera alors le voyage à Paris.

### **Point 7 – C.C.3.F – Nouvelle répartition des délégués communautaires**

Mme le Sénateur-Maire présente la nouvelle répartition des délégués communautaires à la Communauté de Communes des Trois Frontières à compter des prochaines élections municipales.

Elle propose l'ancienne répartition et les modifications qui y ont été apportées :

Commune (par ordre décroissant d'habitants)	Répartition actuelle	Proposition du bureau
Saint-Louis	12	<b>16</b>
Huningue	06	06
Kembs	04	04
Blotzheim	04	04
Village Neuf	04	04
Bartenheim	03	<b>04</b>
Hégenheim	02	<b>03</b>
Hésingue	02	<b>03</b>
Rosenau	02	<b>03</b>
Buschwiller	02	02
<b>TOTAL</b>	41	<b>49</b>

Intervention du conseiller NAAS qui constate que la composition des délégués de la Communauté de Communes des Trois Pays augmente de 08 personnes passant ainsi de 41 à 49 sièges ! Pourquoi...

Suite aux lois du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les Communautés de Communes et d'Agglomération, les Communes sont appelées à se prononcer sur la composition de l'organe délibérant de la Communauté de Communes des Trois Frontières et sur les règles de répartition entre les communes membres qui s'appliqueront à compter du prochain renouvellement municipal.

**Le conseil de la Communauté de Communes des Trois Frontières, par délibération du 13 mars 2013, a émis la proposition de répartition suivante :**

Commune	Nombre de délégués
Saint-Louis	16
Huningue	6
Kembs	4
Blotzheim	4
Village-Neuf	4
Bartenheim	4
Hégenheim	3
Hésingue	3
Rosenau	3
Buschwiller	2
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>

## LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les explications fournies,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention (NAAS François Joseph)

☛ **DE DONNER UN AVIS FAVORABLE** sur le nombre de 49 sièges pour composer l'Assemblée Délibérante de la Communauté de Communes des Trois Frontières à compter du prochain renouvellement municipal.

☛ **DE DONNER UN AVIS FAVORABLE** à la répartition des sièges comme définie dans le tableau ci-dessus ; et

AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

**Point 8 – Election des jurés pour établir la liste du Jury d'Assises 2014 dans le Haut-Rhin**

Mme le Sénateur-Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral N°2013-114-3 du 24 avril 2013 portant fixation et répartition du nombre de jurés en vue de l'établissement pour l'année 2014 de la liste du jury d'assises dans le département du Haut-Rhin.

Elle rappelle que Hégenheim doit tirer au sort 6 jurés. Un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral qui est de 2 jurés (donc 02 jurés X 03 = 06 jurés). Elle propose donc un tirage au sort de deux jurés dans les trois bureaux de vote.

Le tirage au sort doit exclure toutes les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, 2014 (jusqu'à 1991), les personnes âgées de plus de 70 ans ou n'ayant pas leur résidence principale dans le département.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES discussion et délibération,

DECIDE de procéder au vote des jurés, soit deux personnes par bureau de vote :

☛ **Bureau 01 :**

N°357 : REMY – METZGER Christiane – 2A, Rue des Romains – (08/06/1954)

N°423 : POCHIER Roger - 05, Chemin des Chevreuils – CH – 1272 GENOLIER (21/04/1957)

☛ **Bureau 02 :**

N°622 : SCHNEIDER Julien – 20, rue de Wentzwiller - (15/10/1991)

N°543 : PERREN – RACHETER Maryvonne – 05, Rue des Ardennes – (03/10/1950)

☛ **Bureau 03 :**

N°488 : FERRARI – SCHEURER Jeannine – 1A, rue des Vignes - (25/04/1945)

N°066 : WOLF – BRAND Véronique – 12, rue des Cigognes - (14/09/1966)

et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents qui s'y rapportent.

### **Point 9 – EuroAirport – Avis sur l'aménagement de la Zone 4 sur le ban communal de Hésingue**

Mme le Sénateur-Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral N° 2013087-0001 du 28 mars 2013 portant ouverture d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées - Etablissement public binational de l'Aéroport de Bâle – Mulhouse EuroAirport à Hésingue.

Elle rappelle qu'il sera procédé pendant 30 jours minimum du 22 avril 2013 au 22 mai 2013 à une enquête publique sur le projet présenté par l'établissement binational de l'Aéroport de Bâle – Mulhouse EuroAirport en vue d'être autorisé à exploiter un bâtiment servant de hangar et de bureaux pour une activité de fret dans la Zone 4 de l'Aéroport de Bâle – Mulhouse situé sur la Commune de Hésingue.

Enfin, elle souligne que les documents seront déposés à la Mairie de Hésingue, siège de l'enquête, pendant la période fixée, afin que chacun puisse en prendre connaissance sur place et éventuellement consigner ses observations sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

**Pour info** : ces documents seront déposés en Mairies de Saint-Louis, Blotzheim et Hégenheim où ils seront consultables sur place. Il sera également possible de consigner les éventuelles observations dans le registre que Mme le Sénateur-Maire présente à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Elle rappelle l'avis de l'autorité environnementale notamment par rapport à ce dossier qui comporte tous les documents exigés par le Code de l'Environnement. Les mesures proposées par le pétitionnaire pour supprimer et réduire les impacts résiduels sont proportionnées aux nuisances et risques susceptibles d'être générés par l'installation. Elles seront utilement complétées par les recommandations de l'hydrogéologue agréée en hygiène publique.

Mme le Sénateur-Maire informe que les Conseils Municipaux de la commune d'implantation et des communes du rayon d'affichage sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,  
APRES discussion et délibération,  
DECIDE par :

- ☛ 04 voix « CONTRE » (MUNCH – HEINIMANN – GRIENENBERGER – RUF)
- ☛ 15 voix « POUR » (13 présents + 02 procurations)

**DE DONNER UN AVIS FAVORABLE à l'enquête précitée sur la demande d'exploiter au titre des Installations Classées - Etablissement public binational de l'Aéroport de Bâle Mulhouse EUROAIRPORT à Hésingue**

et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents qui s'y rapportent.



## **Point 10 – Correspondances diverses**

### **Point 10.1 – Réunion Publique – Raccordement Ferroviaire**

Mme le Sénateur-Maire rappelle que l'horaire du Conseil Municipal de ce jour a été déplacé à 20H00 afin de permettre aux membres du Conseil Municipal de se rendre à la réunion publique sur le thème précité qui s'est tenue à Saint-Louis (Salle des Fêtes – Place Georges GISSY) à 18H00.

Intervention du conseiller RUF qui s'insurge du manque notoire d'intérêt des riverains du Côté « Français » en ce qui concerne l'Aéroport. Il rappelle que les citoyens du Côté « Suisse » sont les champions pour la mobilisation, puis les Allemands et enfin loin derrière les « Français ». Il informe que lors de cette réunion 04 personnes du présent Conseil Municipal étaient présents, à savoir : FINCK - MUNCH – HEINIMANN – et lui-même.

Mme le Sénateur-Maire souligne que l'adjoint FINCK était présent à cette réunion et propose qu'il prenne la parole lors du prochain Conseil Municipal du 17.06.2013 pour exposer les tenants et aboutissants du projet précité, voire le vote d'une motion, notamment pour respecter le « repos nocturne ».

L'intervention du conseiller HEINIMANN est interrompue par le conseiller RUNSER qui ne souhaite pas prolonger le débat relatif au raccordement ferroviaire puisque ce point sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal du 17.06.2013.

### **Point 10.2 – Commission Zone de Sports du 06.05.2013**

L'adjoint BOEGLIN donne lecture du rapport précité et souligne que le traditionnel feu d'artifice du 14.07.2013 se tiendra **le vendredi 12.07.2013** afin de pouvoir le reporter au lendemain en cas de mauvais temps.

Intervention du conseiller RUNSER qui libérera la partie arrière du C.C.S, le vendredi 12.07.2013 à partir de 18H30 afin de permettre aux participants et organisateurs de se replier à l'intérieur de la salle en cas de mauvais temps. Le FCH souhaite organiser cette manifestation sur le parking du C.C.S et tirer le feu d'artifice au niveau des champs (face au parking de salle RIEDLIN).

### **Point 10.3 – Lettre A.P.O.E**

L'adjointe WEIDER donne lecture d'un courrier de l'A.P.O.E de Hégenheim & Environs relatif aux deux ramassages des vieux papiers triés de l'année 2012 pour les samedis 30 mars et 1<sup>er</sup> octobre. Les collectes se sont soldées par 30.920 KG de journaux et illustrés.

### **Point 10.4 – Gravillonnage de deux départementales**

L'adjoint GRIENENBERGER donne lecture d'un courrier du Conseil Général du Haut-Rhin qui sollicite l'autorisation de pratiquer du « point à temps » sur deux départementales :

- ☛ Rue de Hagenthal
- ☛ Rue de Buschwiller

L'adjoint GRIENENBERGER souligne que le « point-à-temps » est une technique qui répare la chaussée ponctuellement, là où elle a subi des dégradations comme des nids de poule. Lors d'une réparation de chaussée au « point-à-temps », l'agent répand une émulsion de bitume et de gravillons. Cette technique permet un entretien de la surface de la chaussée en redonnant de l'étanchéité. Les réparations ne sont effectuées que sur des surfaces ponctuelles. Le rejet de gravillons en excédent est alors inévitable. La présence de gravillons nécessite une signalisation temporaire adaptée avant un balayage dans les 24 à 48 heures par les agents du Conseil Général du Haut-Rhin.

Intervention du conseiller HINDER qui compare cette technique comme « mettre une rustine sur une chambre à air ».

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,  
APRES discussion et délibération,  
DECIDE par :

- ☛ 01 voix « ABSTENTION » (GRIENENBERGER)
- ☛ 18 voix « POUR » (16 présents + 02 procurations)

**DE DONNER UN AVIS DEFAVORABLE** pour l'opération de gravillonnage envisagée sur les deux départementales précitées par le Conseil Général du Haut-Rhin.

et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents qui s'y rapportent.

### **Point 10.5 – Spectacles « ARIA »**

L'adjoint WININGER donne lecture d'un courrier de Mme Patricia MULLER – Directrice de l'Ecole Primaire relatif aux deux spectacles ARIA de fin d'année :

- ☛ Le Jeudi 23.05.2013 de 14H00 à 16H05 pour l'Ecole Elémentaire au C.C.S
- ☛ Le Mardi 11.06.2013 de 13H45 à 15H50 pour l'Ecole Maternelle au C.C.S

### **Point 10.6 – Soirée des Solidarités pour les enfants du Sénégal**

L'adjoint WININGER informe d'un spectacle qui se tiendra le Samedi 01.06.2013 au C.C.S à 20H00 par l'Association La Vie en Marche (ALVM) :

- ☛ **The Celtic Ried'S Pipers, le groupe folklorique Thierstein Hüpfer et la chorale Double Croche**

## **Point 11 – Divers / Tour de Table**

Mme le Sénateur-Maire cède la parole pour le traditionnel tour de table :

### **→ Le Conseiller MUNCH :**

☛ Interpelle Mme le Sénateur-Maire afin que le calendrier des différentes réunions (P.L.U, Conseil Municipal, etc...) ne soit pas systématiquement modifié. Il rappelle qu'il est également engagé auprès d'associations locales et ne peut donc toujours répondre présent à une modification du planning existant. « Méa Culpa » de la part de Mme le Sénateur-Maire qui prend bonne note de la remarque formulée. Elle explique que son agenda n'est malheureusement pas extensible et que parfois, il est vrai, ce dernier doit être modifié tardivement.

### **→ Le Conseiller HEINIMANN :**

☛ Préfère ne rien dire puisqu'il assure qu'on lui coupera certainement la parole.

### **→ La Conseillère EICHLISBERGER :**

☛ S'étonne que le nouveau propriétaire de la maison sise à l'entrée de Hégenheim en venant de Saint-Louis – Rue de Bourgfelden ait pu rénover les murs de la façade en « noir ». Mme le Sénateur-Maire souligne qu'il s'agit d'une rénovation plutôt réussie.

☛ Suggère un emplacement pour les poubelles des riverains de la rue du Sable sur la petite parcelle communale. Elle précise qu'il n'est pas rare que les poubelles soient au milieu de la route en raison de la pente de cette dernière. C'est pourquoi, afin de ne plus gêner la circulation des passants, elle propose que la Commune de Hégenheim réalise un emplacement dédié aux poubelles beiges et vertes.

### **→ Le Conseiller NAAS François Joseph :**

☛ Suggère que la Communauté de Communes des Trois Frontières facture les ordures ménagères au poids et non plus au volume comme c'est le cas actuellement. Il souligne que d'autres Communautés de Communes pratiquent la pesée pour facturer au poids des déchets.

### **→ Le Conseiller HINDER :**

☛ Interpelle l'adjoint BOEGLIN par rapport aux travaux de coupe de bois par l'O.N.F dans la forêt communale. Il souhaite connaître la date de la fin des travaux car les chemins sont « impraticables », il y a maintenant des ornières gigantesques. L'adjoint BOEGLIN va se renseigner auprès de notre agent de l'O.N.F mais rappelle tout de même que les caprices météorologiques des derniers temps ne faciliteraient certainement pas cette coupe de bois, ni le transport des grumes. Mme le Sénateur-Maire demande au conseiller HINDER d'organiser pour les membres du Conseil Municipal un repas avec les chasseurs.

→ L'adjoint BOEGLIN :

☛ Indique de la fermeture de la déchetterie verte, qui vient de fermer ses portes en date du Samedi 27.04.2013.

→ L'adjoint WININGER :

☛ Rend compte de la première réunion du Mardi 07.05.2013 du Conseil Municipal des Enfants (CME) qui a de nombreux projets, dont celui de se rendre à Morcenx.

☛ Rend compte du Conseil d'Administration du Collège et notamment du départ à la retraite de l'agent comptable du Lycée de Saint-Louis et de l'enquête qualitative sur les repas servis au niveau des cantines scolaires. Le conseiller RUNSER informe du changement au niveau de la restauration du midi au Périscolaire à compter du 02.05.2013. Le repas sera produit par « l'Alsacienne de Restauration » qui approvisionne également les sites de Huningue et de Village Neuf. Il souligne que les plateaux servis auront 14 % de produits dits « BIO » dès 2014.

→ L'adjointe WEIDER rappelle les rendez-vous à ne pas manquer :

☛ Une journée « Portes Ouvertes au Public » au niveau de la carrière – Rue de Bourgfelden le Samedi 01.06.2013. Elle rappelle que les membres du Conseil Municipal de Hégenheim ont été destinataires d'une visite en « avant première » pour la carrière précitée, le Vendredi 31.05.2013 à 17H00.

☛ La sortie des Aînés qui se tiendra le Mercredi 19.06.2013, départ à 08H30 pour rejoindre le Kaiserstuhl pour une après-midi récréative.

☛ Une journée « Portes Ouvertes » au Collège des Trois Pays qui se déroulera le Samedi 22.06.2013 à partir de 09H00.

Avant de clore la présente séance, Mme le Sénateur-Maire informe qu'une invitation parviendra à l'ensemble des administrés pour une rencontre avec eux sur les projets 2013 et les problèmes rencontrés par les citoyens au quotidien. L'ensemble du ban communal de Hégenheim a donc été divisé en trois parties, afin d'organiser trois réunions publiques au C.C.S, à savoir :

- ☛ Jeudi 06.06.2013 à 19H30
- ☛ Jeudi 20.06.2013 à 19H30
- ☛ Lundi 24.06.2013 à 19H30

⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗

La séance est levée à 21h30 par Mme le Sénateur-Maire.

⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗

**TABLEAU DES SIGNATURES**  
**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**de Hégenheim de la séance du 13 mai 2013**

**Ordre du jour :**

- 1 Liste de présence
- 2 Approbation rapport du Conseil Municipal du 08.04.2013
- 3 Approbation rapport de la Commission Technique du 15.04.2013
- 4 Extension du Périscolaire + bâtiment associatif – Attribution de lots
- 5 Vente d'un terrain – Zone d'activités – Rue des Landes
- 6 Ecole Primaire – Demande de subvention exceptionnelle
- 7 C.C.3.F – Nouvelle répartition des délégués communautaires
- 8 Election des jurés pour établir la liste du Jury d'Assises 2014 dans le Haut-Rhin
- 9 EuroAirport – Avis sur l'aménagement de la Zone 4 sur le ban communal de Hésingue
- 10 Correspondances diverses
- 11 Divers

<b>Nom et prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>	<b>Procuration</b>
SCHILLINGER Patricia	Sénateur-Maire		
WEIDER Bernadette	Première Adjointe		
GRIENENBERGER Jean –Marc	Deuxième Adjoint		
BOEGLIN Bernard	Troisième Adjoint		

**TABLEAU DES SIGNATURES (suite)**  
**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**de Hégenheim de la séance du 13 mai 2013**

<b>Nom et prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>	<b>Procuration</b>
FINCK Jacques	Quatrième Adjoint	Absent excusé	
WININGER Christian	Cinquième Adjoint		
NAAS François-Joseph	Conseiller Municipal		
NAAS Huguette	Conseillère Municipale	Procuration donnée à BOEGLIN	
BAUMLIN Danielle	Conseillère Municipale		
VENTURA Sylvana	Conseillère Municipale	Procuration donnée à SCHILLINGER	
HERR Germain	Conseiller Municipal		
RUNSER Samuel	Conseiller Municipal		
NAAS Sophie	Conseillère Municipale		
EICHLISBERGER Martine	Conseillère Municipale		
WOJCIK Alain	Conseiller Municipal	Décédé le 10.01.2011	Décédé le 10.01.2011
RUF Charles	Conseiller Municipal		
KEMPF Christine	Conseillère Municipale		

**TABLEAU DES SIGNATURES (suite et fin)**  
**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**de Hégenheim de la séance du 13 mai 2013**

<b>Nom et prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>	<b>Procuration</b>
MUNCH Joseph	Conseiller Municipal		
LITSCHIG Gérald	Conseiller Municipal	Absent excusé	
GOETSCHY Claude	Conseiller Municipal		
HEINIMANN Michel	Conseiller Municipal		
HINDER Christian	Conseiller Municipal		
JUPPE Detlev	Conseiller Municipal	Absent excusé	

